

COC
SAISON 2017-2018

LIGUE REUNIONNAISE DE HANDBALL
COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPÉTITIONS
Procès-Verbal N° 04 - 2017/2018

DATE : 5 OCTOBRE 2017
LIEU : SIÈGE DE LA LIGUE

Membres Présents	MORIN STEPHANIE- GARNIER LAURENCE- AHAMADA BACAR
Membres Contactés par voie téléphonique	
Membres Excusés	VELIO GILLES- TELMAR EDWIGE- LAURET TEDDY
Assiste	

Début de la séance : 18h

*Validation PV COC N°03

COURRIERS CLUBS

N°1 : COURRIER DU SC SAINT MARIE.

Faisant suite à votre mail en date du 3 et 5 octobre 2017, la COC vous informe que votre club : SC SAINTE MARIE, n'a pas respecté la procédure d'engagement (fiche d'engagement non transmise).

N°2 : COURRIER DU HBC CAMBUSTON

Faisant suite à votre mail du 4 octobre 2017, la COC rappelle que le club du HBC CAMBUSTON ayant établie une convention avec la ligue pour que tous ses résultats sportifs ne soient pas pris en compte.

Afin de respecter l'éthique sportive, votre section féminine ne peut pas participer à toute compétition à élimination directe.

ANOMALIE FDME

N°3 : Catégorie : Moins de 14 masculin

Match: CASE CRESOINIERE/ HBCED

Date: 09/09/2017

HBCED : Match perdu par forfait

Pénalité sportive : 0 pts

Pénalité financière : 70 euros

N°4 : Catégorie : Moins de 14 masculin
Match: LASOURS/ HBJ SAINT ROSE
Date: 16/09/2017
HBJ SAINT ROSE : Match perdu par forfait
Pénalité sportive : 0 pts
Pénalité financière : 70 euros

N°5 : Catégorie : Moins de 14 féminin
Match : HBC Bois de nèfles/ JSB
Date : 09/09/2017
JSB : Match perdu par forfait
Pénalité sportive : 0 pts
Pénalité financière : 70 euros

N°6 : Catégorie : Moins de 17 féminin
Match : HBF Saint Denis/ Sainte Marie HBF
Date : 09/09/2017
Sainte Marie HCF : Match perdu par forfait
Pénalité sportive : 0 pts
Pénalité financière : 70 euros

N°7 : Catégorie : Moins de 16 masculin
Match : SC Saint Marie/ Joinville
Date : 16/09/2017
Joinville : Match perdu par forfait
Pénalité sportive : 0 pts
Pénalité financière : 70 euros

N°8 : Catégorie : Moins de 16 masculin
Match : Château Morange/ Joinville
Date : 30/09/2017
Joinville : Match Perdu par forfait
Pénalité sportive : 0 pts
Pénalité financière : 70 euros

N°9 : Catégorie : Honneur Régional féminin
Match : HBF Chaudron/ ASC Saint Gilles les hauts
Date : 23/09/2017
ASC Saint Gilles les hauts : match perdu par forfait
Pénalité sportive : 0 pts
Pénalité financière : 70 euros

N°10 : Catégorie Moins 14 féminin

Match : PRIMAT LES PHOENIX / HBC POSSESSION

Date : 09/09/17

Pas de Chronométreur sur Feuille de Match

Amende financière de 20 euros au club PRIMAT LES PHEONIX

N° 11 : Catégorie : Moins 14 féminin

Match : COM/ HBF Chaudron

Date : 09/09/2017

HBF Chaudron : Match Perdu par forfait

Pénalité sportive : 0 pts

Pénalité Financière : 70 euros

N°12 : Catégorie : Moins de 14 féminin

Match : STE MARIE HCF / CRESSONNIERE

Date : 16/09/17

Club STE MARIE HCF :

- RAMASSAMY fanelie non qualifiée à la date de la rencontre

Pénalité sportive : Match perdu par pénalité de 0 point au club STE MARIE HCF

Amende financière de 20 euros au club STE MARIE HCF

N°13 : Catégorie moins 14 Masculin

Match : SC STE MARIE / JOINVILLE

Date : 16/09/2017

Pas de Responsable Salle sur feuille de match

Amende financière pour le club du SC Saint Marie : 20 euros

N°14 : Catégorie Moins de 14 féminin

Match : ASC Saint Gilles les hauts/ FC Port 1

Date : 30/09/2017

ASC Saint-Gilles les hauts : match perdu par forfait

Pénalité sportive : 0 pts

Pénalité financière : 70 euros

MATCH À REJOUER

N° 15 : Catégorie : Honneur régional féminin
Match : SC Saint Marie/ HBF Rivéroise
Date : 22/09/2017

Suite aux différents incidents, la COC décide que la rencontre se jouera et demande aux deux clubs de se rapprocher et de définir une date de rencontre dans les meilleurs délais.

N°16 : Catégorie : Honneur Régional Féminin
Match: Sainte Marie HCF/ HBC Possession
Date : 22/09/2017

Suite aux différents incidents, la COC décide que la rencontre se déroulera à la possession avec les frais d'arbitrage incombant au club du Sainte marie HCF.

La COC décide que le club du Sainte Marie HCF devra rembourser les frais de déplacement du club du HBC Possession.

Les deux clubs doivent se rapprocher dans les meilleurs délais afin de déterminer une date pour la rencontre.

Le Président de la COC

~~LIGUE REUNIONNAISE DE HANDBALL
MAISON DES SPORTS
BP 335 - 97495 STE-CLAUDE Cedex
Tél : 0262 21 41 50 Fax : 0262 41 47 76
GSM : 0692 26 55 28
Email : 6900000@ffhandball.net~~

*Vous avez un délai de 7 jours /pour contester cette décision auprès de la COMMISSION réclamation et litiges.